
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°127

**OBJET : CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION D'OUVEILLAN
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Rapporteur expose :

Le Schéma Directeur d'Assainissement d'OUVEILLAN et les différentes visites du SATESE ont mis en évidence des dysfonctionnements et une capacité trop faible de la station d'épuration de cette commune.

Pour prendre en compte les évolutions futures de l'urbanisation d'OUVEILLAN, il convient de créer une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 3500 Equivalents Habitants.

Cette station ne pouvant être construite sur le même site que l'actuelle, un réseau de transport d'une longueur de 2 km devra être réalisé dans le même temps.

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à 1.680.000 €HT.

Il convient pour financer cette opération de solliciter l'Union Européenne, Monsieur le Président du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour l'obtention de la subvention la plus large possible.

Je vous propose :

- de solliciter l'Union Européenne, Monsieur le Président du Conseil Général, et l'Agence de l'Eau, afin d'obtenir l'aide financière la plus large possible,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.